



CCI HAUTE-NORMANDIE

Le Président de la CCI de Région Haute-Normandie.

- **Vu** l'article R712-13, alinéa 1 du Code du Commerce ;
- **Vu** l'article 2.2.5 « Délégation de signature du Président » du Règlement Intérieur de la CCIR Haute-Normandie relatif à son organisation et à son fonctionnement.
- **Vu** la délégation de signature donnée le 25 juillet 2013 à Monsieur François LEMESLE, Directeur Général.

Considérant,

Les modifications intervenues dans l'organisation des services de la CCIR Haute-Normandie et la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services.

Sur la proposition du Directeur Général,

Décide :

Article 1^{er} : La délégation de signature donnée le 25 juillet 2013 à Monsieur François LEMESLE est complétée de la manière suivante :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur François LEMESLE, Directeur Général, pour l'ensemble des actes relatifs à l'engagement, l'exécution, le suivi des procédures définies par le statut des personnels des CCI et de ses annexes, dont notamment, correspondances, convocations, comptes-rendus d'entretiens et de réunions. »

Article 2 : Demeurent exclues de cette délégation la signature des décisions de licenciement, ainsi que celles relatives aux sanctions pour lesquelles l'avis de la commission paritaire régionale est requis.

Article 3 : La durée de ces délégations est limitée au mandat en cours.

Article 4 : La présente décision sera affichée et publiée sur le site internet de la CCI de Région Haute-Normandie.

Fait à Rouen, le 1^{er} mars 2014

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Pierre Desormeaux', with a stylized flourish at the end.

Jean Pierre DESORMEAUX